

**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA FERMETURE TEMPORAIRE DU CIMETIERE DE SURISTER**

Le Bourgmestre,

Vu la demande du service des travaux de la Commune de Jalhay en date du 21 février 2023;

Vu la nécessité d'effectuer plusieurs exhumations au cimetière de Surister ;

Attendu que ces travaux nécessitent la fermeture temporaire du cimetière ;

Vu l'article 74 du règlement communal sur les cimetières ;

ARRETE

Art. 1 : Du 22/02/2023 à 08h00 au 27/02/2023 à 18h00 le cimetière de Surister sera fermé et l'entrée sera strictement réservée aux services des travaux de la Commune de Jalhay ou autres techniciens en la matière.

Art. 2 : Un exemplaire de l'arrêté sera affiché à la grille d'entrée du cimetière.

Art. 3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art. 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

- o A Monsieur le Procureur du Roi de Verviers,
- o A Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'Intervention de la Zone des Fagnes,
- o A notre police locale,
- o A notre service des Travaux,

Jalhay, le 21/02/2023

Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

